Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 [1]]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 15/03)

Décisions d'octroi d'autorisation

Référence de la décision [1]	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
C(2018) 15	10 janvier 2018	Acides générés à partir du trioxyde de chrome et leurs oligomères nº CE 231-801-5 nº CAS 7738-94-5	Robert Bosch GmbH, Robert Bosch Platz 1, 70839 Gerlingen-Schillerhöhe, Allemagne	REACH/17/35/0	Chromage dur pour applications d'injection diesel et essence	21 septembre 2029	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées pour le demandeur avant la date d'expiration.

[1] La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about_fr

[1] JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.